

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

**Comité permanent
68^e réunion**

Distr. restreinte
28 août 2017
Français
Original : anglais et français

**Rapport de la soixante-huitième réunion du
Comité permanent (14-16 mars 2017)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
<i>Chapitre</i>		
I. Introduction	1	3
II. Adoption de l'ordre du jour de la soixante-huitième réunion et du programme de travail de 2017	2-4	3
III. Activités régionales et programmes globaux	5-38	3
IV. Gestion, contrôle administratif et financier, et ressources humaines	39-49	12
V. Coordination.....	50-55	14
VI. Protection internationale	56-60	15
VII. Budgets-programmes et financement	61-64	16
VIII. Questions diverses.....	65-66	17
<i>Annexes</i>		
I. Décision relative au financement des engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite		18
II. Décision sur les budgets et le financement pour 2016 et 2017		20

I. Introduction

1. La Première Vice-présidente du Comité exécutif, Son Excellence l'Ambassadrice Suraya Dalil (Afghanistan), a ouvert la réunion. La République dominicaine, Malte et l'Ukraine ont été admis comme observateurs.

II. Adoption de l'ordre du jour de la soixante-huitième réunion et du programme de travail de 2017

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour de la réunion (EC/68/SC/CRP.1) ainsi que le programme de travail de 2017 (EC/68/SC/CRP.2), tels que présentés.

3. Avant que les travaux ne se poursuivent, la Haut Commissaire Adjointe a informé¹ le Comité des diverses initiatives menées pour rendre le HCR plus efficient, plus efficace et plus réactifs aux besoins des personnes relevant de sa compétence. Parmi ces initiatives, il y a la réforme des fonctions de contrôle visant à les renforcer et à améliorer la coordination entre elles. Le HCR révisé ses mécanismes internes d'allocation des ressources pour mieux aligner les plans et les budgets sur ses priorités et rationaliser les processus de planification, d'examen et d'approbation. La prise de décisions au plan interne est simplifiée, selon le principe de la délégation responsable de pouvoirs aux gestionnaires sur le terrain et au Siège. Le HCR a également entamé la revue de ses fonctions au Siège, pour veiller à ce qu'elles puissent soutenir efficacement les opérations.

4. La Haut Commissaire Adjointe a attiré l'attention sur la situation financière de l'Organisation. Malgré l'appui solide des donateurs, le HCR entre dans une période d'incertitude financière. À un moment marqué par l'accroissement des besoins, elle ne saurait dire si elle recevra le même niveau de financement qu'au cours de ces dernières années. Cette situation pourrait l'amener à ajuster les autorisations de dépenses, avec de graves conséquences pour les personnes relevant de sa compétence et les communautés d'accueil. En cas de financement insuffisant, elle serait obligée de se concentrer en 2018 sur les principales activités de protection et de sauvetage de vies, au détriment de l'assistance à plus long terme. Elle pourrait être amenée à réduire certaines opérations. Cette situation pourrait également avoir des effets sur la capacité de l'Organisation à tenir les engagements souscrits dans le cadre du « Grand compromis », et à s'engager dans les situations de déplacement interne. Les États membres seront informés de l'évolution de la situation.

III. Activités régionales et programmes globaux

A. Actualisations régionales

5. Le Haut Commissaire Assistant chargé des opérations a dressé un tableau préoccupant des déplacements dans le monde, caractérisé par l'émergence de nouveaux conflits ou l'aggravation de conflits existants dans les pays comme l'Iraq et la République arabe syrienne. Le Nigéria, la Somalie, le Soudan du Sud et le Yémen sont au bord de la famine. Parlant des principaux problèmes de protection, le Haut Commissaire Assistant a fait part des efforts déployés par l'Organisation pour trouver des solutions aux situations prolongées. Pour l'avenir, il a souligné l'importance de la Déclaration de New York pour

¹ Les exposés présentés par le HCR sont disponibles à <http://www.unhcr.org/fr/58ca53214>.

les réfugiés et les migrants² et du Cadre d'action global pour les réfugiés. Il a également affirmé que les orientations stratégiques du HCR guideraient son travail au cours des cinq prochaines années, y compris ses efforts visant à renforcer sa capacité de se préparer et de répondre aux situations d'urgence.

a) Afrique

6. Passant en revue les opérations du HCR en Afrique subsaharienne, le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique a noté que le phénomène des déplacements s'était aggravé avec l'augmentation du nombre de personnes déplacées de près de 2 millions de personnes au cours de l'année écoulée. Certaines des grandes crises se sont aggravées, particulièrement au Soudan du Sud, et une combinaison de conflits prolongés avec la sécheresse a entraîné l'insécurité alimentaire et la famine, poussant davantage de personnes à se déplacer. La ration alimentaire a été réduite - dans certains cas de moitié - dans 10 opérations pour les réfugiés, et des cas de malnutrition aiguë et d'anémie poussée ont été signalés. Étant donné que l'assistance vitale et la réponse d'urgence prennent jusqu'à 70 % des ressources que le HCR consacre aux opérations dans la région, il est difficile de se pencher sur les solutions. Le Directeur a toutefois relevé la manière positive dont les pays de la région abordent et gèrent ces crises. Les engagements souscrits par les pays africains au Sommet des dirigeants sur les réfugiés témoignent de leur générosité et de leur solidarité constantes. Ce n'est pas une coïncidence si la région Afrique abrite pour le moment la plupart des situations pilotes du Cadre d'action global pour les réfugiés. Les efforts déployés ne peuvent cependant être couronnés de succès que s'ils bénéficient d'un appui soutenu.

7. Le Comité a exprimé ses préoccupations au sujet de l'aggravation de la crise dans la région du Lac Tchad, dans la Corne de l'Afrique et au Soudan du Sud, ainsi que de la montée de l'insécurité alimentaire. Pour faire face aux crises actuelles, il a été demandé au HCR d'améliorer sa coopération avec le Programme alimentaire mondial (PAM) en matière de collecte de fonds et de renforcer la protection, surtout de redoubler d'efforts pour prévenir et lutter contre les violences sexuelles et de genre. Le travail du Groupe chargé de la protection, dirigé par le HCR, est indispensable dans le contexte des déplacements internes. Faire face aux situations d'urgence ne devrait pas amener à négliger le travail visant à promouvoir les solutions. Les stratégies d'autonomie sont également importantes, car elles permettent d'éviter la dépendance vis-à-vis de l'aide et de réduire la pression sur les communautés d'accueil.

8. Le HCR a été encouragé à renforcer la protection des déplacés internes au Soudan du Sud, y compris sur les « sites de protection des civils », afin de bien focaliser les activités du Groupe chargé de la protection et de se conformer à la stratégie harmonisée de l'équipe-pays pour l'action humanitaire, relative au retour des déplacés internes et à leur relocalisation. Il a aussi été exhorté à veiller à ce que les normes minimales de protection soient garanties pour les réfugiés au Nord, y compris hors des camps officiels de réfugiés.

9. Le Comité a salué la nomination de l'Ambassadeur Affey comme Envoyé spécial pour la situation des réfugiés somaliens. Une délégation a sollicité que l'Ambassadeur Affey tiennent une séance d'information, et une autre a estimé que la nomination d'un Envoyé spécial pour d'autres situations de réfugiés prolongées est nécessaire. Le Sommet spécial des chefs d'État et de gouvernement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), ayant eu lieu le 25 mars 2017, a été considéré comme une occasion d'accomplir des progrès en matière de solutions et de susciter des engagements au plan régional et international. A été soulignée, l'importance des projets d'intégration et de l'assistance pour le développement en Somalie ainsi que de la formation professionnelle et l'éducation dans les pays d'accueil. Plusieurs délégations ont déconseillé le retour dans les

² <http://refugeesmigrants.un.org/fr/d%C3%A9claration-de-new-york>.

régions exposées à l'insécurité alimentaire. Une autre a estimé que des opérations transfrontalières pouvaient permettre de fournir l'aide d'urgence aux personnes nécessiteuses.

10. La Conférence humanitaire, ayant récemment eu lieu à Oslo sur le Nigéria et la région du Lac Tchad, a permis d'attirer l'attention sur les besoins humanitaires urgents et de mobiliser un certain nombre d'engagements pluriannuels pour l'assistance humanitaire et l'aide au développement. Des délégations ont cependant exprimé des inquiétudes au sujet du retour envisagé des déplacés internes au Nigéria, considéré comme prématuré. Le principe d'un retour sûr, durable et dans la dignité devrait aussi s'appliquer aux déplacés internes. Plusieurs délégations ont parlé des besoins actuels relatifs à la situation en République centrafricaine, et le HCR a été encouragé à mettre au point une stratégie couvrant les dimensions régionales de la crise.

11. La générosité constante des pays africains, malgré leurs propres difficultés économiques, a été saluée. Comme une délégation l'a affirmé, la situation humanitaire sur le continent aurait été pire, n'eût été cette générosité. L'importance de la solidarité internationale et du partage de la charge a été soulignée dans ce contexte. Certaines délégations ont lancé des appels à la communauté internationale des donateurs pour que ceux-ci traduisent en actes les engagements pris dans le cadre de la Déclaration de New York. Les engagements souscrits au Sommet de l'Assemblée générale sur les réfugiés et les migrants ont été largement soutenus. On espère que l'approche inclusive du Cadre d'action global pour les réfugiés contribuera à renforcer la protection des réfugiés et à promouvoir des solutions durables, ainsi qu'un partage plus équitable des responsabilités. Ayant salué le pilotage du Cadre d'action global pour les réfugiés dans la région, des délégations ont plaidé pour son alignement avec les mécanismes existants et les plans humanitaires régionaux, ainsi que pour sa synchronisation avec les engagements souscrits au Sommet des dirigeants. Plusieurs pays ont mentionné les efforts déployés pour exécuter leurs engagements dans le Cadre d'action global pour les réfugiés, même s'il a été noté que le succès dépend des efforts d'autres États et des acteurs du développement. Le rôle de la Banque mondiale est déterminant à cet égard.

12. Concernant l'insécurité alimentaire, le Haut Commissaire Assistant a parlé des efforts déployés en collaboration avec le PAM pour faire face à la situation. Il a fait savoir que les deux organisations étaient en train de finaliser des « orientations de ciblage » conjointes pour l'assistance alimentaire. Compte tenu de l'instabilité de l'aide alimentaire, ce texte permettrait un meilleur ciblage afin d'éviter une réduction systématique de la ration alimentaire. Le succès en matière de solutions dépend énormément des États qui doivent s'attaquer aux facteurs poussant au déplacement et créer les conditions favorables au retour durable. Soulignant le caractère volontaire des retours facilités par le HCR, le Haut Commissaire Assistant a noté que, pour le cas de la Somalie, l'Organisation fournissait de l'assistance pour le retour et la réintégration aux réfugiés qui désiraient rentrer chez eux, dès lors que ce retour pouvait se faire en toute sécurité et de manière durable.

b) Moyen-Orient et Afrique du Nord

13. Parlant des défis actuels dans la région, le Directeur du Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a dit que le conflit syrien était la crise la plus urgente et la plus complexe de notre temps. Il a attiré l'attention sur les situations dont on parle peu, notamment celle du Yémen.

14. Le Comité a salué l'énorme générosité des pays accueillant un grand nombre de réfugiés syriens. Malgré les efforts déployés pour fournir à ces réfugiés l'accès au marché de l'emploi et aux systèmes nationaux de soins de santé et d'éducation, un nombre croissant vivent en dessous du seuil de pauvreté. L'aide internationale est donc nécessaire pour accroître les moyens d'existence. L'assistance aux réfugiés syriens a été considérée comme une « responsabilité collective ». Plusieurs délégations ont regretté l'inégalité des efforts

déployés pour renforcer la solidarité internationale, et ont lancé des appels pour des mesures concrètes permettant de passer de la « responsabilité en raison de la proximité » à la « responsabilité en fonction des capacités », notamment dans le contexte du Cadre d'action global pour les réfugiés. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan régional réfugié et résilience (3RP) ont été salués, même s'il est nécessaire de veiller à ce que les réfugiés non syriens puissent bénéficier de l'égalité d'accès aux services et à l'assistance. L'accent mis par le HCR sur la « protection par la présence » a été apprécié, et l'Organisation a été encouragée à renforcer les opérations transfrontalières et les partenariats, et à explorer des approches innovantes avec le secteur privé et les acteurs locaux.

15. Préoccupé par la grave situation au Yémen, le Comité a souligné l'urgence de fournir l'aide humanitaire et de restaurer les services essentiels. Concernant l'Iraq, une délégation a souligné la nécessité d'améliorer les plans d'urgence pour les déplacements futurs. Le HCR a été exhorté à s'intéresser, comme il se doit, aux déplacés internes dans la région. Les efforts déployés par quelques États de l'Afrique du Nord pour faire face aux mouvements mixtes, conformément aux normes internationales, ont été salués. L'Égypte, qui abrite des réfugiés syriens et reçoit également beaucoup de personnes arrivant de l'Afrique subsaharienne, a besoin d'un appui accru de la communauté internationale. Le Comité a plaidé en faveur du redoublement d'efforts pour mettre fin à la détention arbitraire des demandeurs d'asile et des migrants en Libye. Ont été salués les progrès accomplis par le HCR en matière d'enregistrement biométrique ainsi que les mesures prises pour prévenir et lutter contre les violences sexuelles et de genre. Une délégation a souligné la nécessité de commencer l'enregistrement de la population de réfugiés dans des camps près de Tindouf, et a indiqué que ce processus était conforme au mandat du HCR et aux récentes résolutions du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

16. Le Directeur a réaffirmé que le principe du partage de la charge était au centre des efforts déployés par le HCR pour plaider en faveur d'un appui aux pays d'accueil des réfugiés. Reconnaissant que la réduction du budget de 2018 est un motif d'inquiétude, il a affirmé que le HCR continuera à travailler étroitement avec les pays d'accueil pour trouver des solutions, et à plaider auprès des donateurs. Pour ce qui est des mouvements mixtes à travers le golfe d'Aden vers le Yémen (malgré la persistance du conflit), il a noté que des efforts accrus étaient nécessaires pour démanteler les « modèles d'activité » des passeurs. Il a évoqué la campagne massive d'information du HCR ainsi que l'appui à l'évacuation volontaire des Somaliens, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations. Le Directeur a mentionné les mesures prises par l'Organisation pour relancer le programme en faveur des réfugiés qui vivent depuis 42 ans dans des conditions difficiles dans des camps près de Tindouf. Il a réitéré l'appel du Secrétaire général pour des fonds, et a qualifié d'inacceptable le niveau actuel de financement. Le Directeur a confirmé qu'il était prioritaire de prévenir et de lutter contre les violences sexuelles et de genre et de satisfaire les besoins spécifiques des femmes et des enfants. Par ailleurs, le HCR rationalise les activités de planification et d'exécution pour les réfugiés handicapés. Saluant l'accent mis sur les efforts visant à accroître l'enregistrement des naissances, le Directeur a relevé la réduction significative du nombre d'enfants réfugiés sans pièces d'identité dans la région.

c) Les Amériques

17. La Directrice du Bureau régional pour les Amériques a fait une mise à jour sur les progrès réalisés, dans le cadre du Plan d'action du Brésil, sur le renforcement des normes de protection et la recherche de solutions pour les réfugiés dans la région. Elle a affirmé que plusieurs pays avaient enregistré un nombre record de demandes d'asile, ce qui nécessite plus d'appui aux capacités nationales d'enregistrement et de traitement des demandes

d'asile, et aux mécanismes d'orientation. Les violences sexuelles et de genre, les risques de protection pour l'enfant et la persécution en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre sont parmi les principales causes des déplacements dans la région.

18. Les pays de la région ont réaffirmé leur engagement pour la protection des personnes déplacées et apatrides, ainsi que pour la recherche de solutions durables. Ils ont accueilli avec satisfaction le programme d'« asile de qualité », visant à renforcer et à harmoniser les procédures dans la région, et ont réitéré leur appui à la réponse humanitaire globale à la crise syrienne, notamment par les programmes de réinstallation et de visas humanitaires. Ils se sont engagés à contribuer à l'élaboration d'un Pacte mondial sur les réfugiés, et les délégations ont salué la décision du Honduras de devenir un pays pilote du Cadre d'action global pour les réfugiés. Les orientations régionales pour la protection globale des garçons, des filles et des adolescents dans le contexte de la migration, ainsi que celles relatives à la protection des personnes se déplaçant à travers les frontières à la suite de catastrophes, adoptées en novembre 2016 à la conférence régionale sur la migration de San Pedro Sula au Honduras, ont été citées comme d'importants exemples de coopération régionale. Des délégations ont accueilli avec satisfaction l'accord de paix récemment signé en Colombie, et ont réitéré la nécessité d'un appui constant de la communauté internationale pour des solutions en faveur des millions de personnes déplacées.

19. La Directrice a remercié les délégations pour leur appui, et pour leur engagement au travail du HCR. Elle a fait observer que la région est un terrain fertile pour des approches innovantes et de meilleures pratiques.

d) Asie et Pacifique

20. La Directrice du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a souligné le fait que l'orientation vers les solutions était le trait dominant des opérations du HCR dans la région. La plus grande priorité de l'Organisation est d'assurer la protection des personnes relevant de sa compétence, notamment en leur permettant l'accès à la documentation, quel que soit l'endroit où elles se trouvent. La Directrice a parlé de l'évolution de la situation en Afghanistan et au Myanmar ayant donné lieu à de nouveaux déplacements. La persistance des conflits et la limitation de l'accès de l'aide humanitaire constituent de graves obstacles à une réponse humanitaire efficace. Malgré les tendances inquiétantes liées au peu de possibilités de réinstallation dans les pays tiers et à l'insuffisance des ressources financières, un certain nombre d'étapes ont été franchies pour la protection des réfugiés, notamment dans le cadre du processus de Bali et de la Déclaration de New York.

21. Le Comité s'est dit préoccupé par les nombreux défis auxquels le HCR fait face dans la région. Au sujet de la situation afghane, il a recommandé la prudence dans le rapatriement volontaire, surtout eu égard à la persistance du conflit et à la capacité limitée d'absorption. Il a souligné la nécessité d'un retour sûr, progressif et dans la dignité. Le HCR a été exhorté à améliorer la communication avec les réfugiés pour veiller à ce qu'ils comprennent bien les options qui leur sont proposées. Le Comité a souligné la nécessité de mesures d'aide à la réintégration qui soient à la fois durables pour les donateurs, adaptées aux besoins des réfugiés et conformes aux engagements pris par la communauté internationale à la conférence de Bruxelles. Il a été noté que le manque de visibilité et d'appui aux pays accueillant un grand nombre de réfugiés pouvait remettre en cause la crédibilité du régime international de protection. L'accord tripartite signé en février 2017 par l'Afghanistan, le Pakistan et le HCR a été salué, ainsi que la prorogation de la période de validité de la carte prouvant l'enregistrement au Pakistan. Outre le renforcement du plaidoyer et l'intensification des efforts de la part du HCR, a été réitérée la nécessité de poursuivre l'approche régionale et d'exécuter la « Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans en vue de soutenir le rapatriement volontaire, la réintégration durable et l'assistance aux pays d'accueil ».

22. Au Myanmar, la poursuite des déplacements internes, les cas signalés de violation des droits de l'homme et le nonaccès de l'aide humanitaire constituent des sujets de préoccupation. Le HCR a été encouragé à satisfaire les besoins immédiats, en plaidant pour l'accès sans obstacle aux populations vulnérables dans les régions touchées par les conflits et en s'attaquant aux causes profondes des déplacements, notamment au manque d'identité

juridique de certaines populations. D'une manière générale, l'Organisation a été exhortée à élargir les voies légales d'admission et à promouvoir des systèmes favorables à la protection, afin de soutenir la gestion des mouvements mixtes. À cet égard, les États ont exprimé leur engagement en faveur du processus de Bali. Ont également été salués les efforts déployés par le HCR pour aider les gouvernements de la région à prévenir et à réduire les cas d'apatridie, et à trouver des alternatives à la détention.

23. La Directrice a exprimé sa satisfaction pour l'appui du Comité, et s'est faite l'écho de l'appel lancé par celui-ci de renforcer les efforts pour les solutions et la protection, notamment par le respect du principe de non-refoulement. Le processus de Bali demeure important, avec notamment la création de cadres régionaux pour les questions de protection. Les problèmes de l'accès de l'aide humanitaire au Myanmar ont régulièrement été posés, conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies, au gouvernement. Le retour volontaire dans le Sud-Est du Myanmar s'est bien déroulé, et des retours pourraient être facilités plus régulièrement. Concernant l'Afghanistan, la Directrice a souligné l'importance de l'aide au développement et a plaidé en faveur de l'appui aux plans de réintégration du Gouvernement, qui ne sont pas nécessairement couverts par les engagements de Bruxelles. Outre les subventions en espèces, les personnes rapatriées ont besoin de l'accès à l'éducation, aux services de santé et aux moyens d'existence. La Directrice a souligné les nombreuses contributions que continuent d'apporter les pays accueillant les réfugiés afghans, notamment en leur fournissant l'accès à l'éducation. Réagissant à la mise en garde sur le rapatriement, elle a assuré le Comité que les retours étaient volontaires, et a affirmé que le HCR lancera une campagne d'information pour que les réfugiés soient pleinement informés des options qui leur sont proposées.

e) Europe

24. Présentant l'actualisation régionale, le Directeur du Bureau régional pour l'Europe a exprimé des regrets au sujet de l'érosion de l'espace de protection en Europe. Il a appelé les États à faire montre de plus de responsabilité, de solidarité et de confiance. Il a affirmé que l'« urgence » en Europe ne concernait plus le nombre d'arrivées, mais la nécessité de construire le système. Il s'est inquiété de l'idée de transférer le traitement des demandes d'asile à d'autres pays et régions. Il a noté l'absence de progrès pour les situations prolongées et le conflit en Ukraine, et a exhorté les États à déployer plus d'efforts pour lutter contre l'apatridie.

25. Des délégations ont salué les efforts déployés pour reformer le Système européen commun d'asile. Les États européens ont été encouragés à élargir les possibilités de réinstallation et d'autres voies légales d'admission, et à renforcer les programmes locaux d'intégration. Ayant noté la réduction d'environ 98 % du nombre d'arrivées en Grèce depuis l'adoption en mars 2016 de la déclaration « Union européenne-Turquie », certaines délégations se sont inquiétées de l'augmentation du nombre de personnes se déplaçant par la Méditerranée centrale. L'accent a été mis sur l'amélioration des conditions d'accueil en Grèce, et le Plan d'action régional pour les réfugiés et les migrants en Europe a été salué. Le Comité a loué la constante générosité de la Turquie ainsi que ses efforts permettant aux réfugiés syriens d'avoir accès à l'éducation et au marché du travail.

26. Concernant le grand nombre d'enfants en déplacement en Europe, les États ont été exhortés à accorder la priorité à l'enregistrement et à l'assistance, et à tenir compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, indépendamment de son statut migratoire. Les États ont également été exhortés à redoubler d'efforts pour mettre fin à la détention, surtout d'enfants. Le Comité a encouragé le HCR à continuer de travailler avec les gouvernements et les organisations régionales pour lutter contre l'apatridie. Pour le conflit en Ukraine, il a conseillé au HCR de soutenir l'élaboration de lois appropriées pour les déplacés internes et de renforcer son leadership de groupe et les partenariats avec la société civile. Le nonaccès de l'aide humanitaire et l'absence de liberté de mouvement demeurent des sujets de préoccupation.

27. En réponse, le Directeur a confirmé qu'à partir de 2018, le HCR allait réduire son engagement opérationnel dans le programme régional de logement dans les Balkans occidentaux, et qu'il en avait informé toutes les parties prenantes. Au sujet de la Grèce, il a indiqué que le HCR allait continuer à fournir de l'assistance, compte tenu du caractère exceptionnel de la situation, et qu'à moyen terme, l'Organisation n'allait pas gérer les systèmes d'accueil dans les États membres de l'Union européenne. La Directrice adjointe pour l'Europe méridionale a affirmé que le HCR fournissait des services multisectoriels aux personnes ayant survécu aux violences sexuelles et de genre, et s'efforçait de renforcer les systèmes de protection de l'enfant en Grèce. L'Organisation soutient, comme il se doit, les réponses en fonction des besoins. Il ne faudrait pas confondre réfugié et migrant, car le faire n'améliore la protection ni de l'un ni de l'autre. Pour ce qui est des demandeurs d'asile en errance en Serbie, le Directeur a souligné la complexité de la situation et a relevé les efforts déployés par le HCR pour gérer les attentes et encourager les personnes concernées à demander l'asile dans le pays. Il s'est réjoui de l'appui du Comité en faveur de l'augmentation des financements pour l'intégration locale, et a souligné la nécessité d'impliquer divers acteurs, y compris la société civile.

B. Programmes globaux

28. Présentant le document de séance sur les programmes globaux (EC/68/SC/CRP.3), le Directeur de la Division de l'appui et de la gestion des programmes (DPSM) a parlé des contributions des programmes globaux, notamment du renforcement de la qualité technique et de l'intégrité de l'assistance fournie par des approches innovantes, et de l'élaboration de réponses aux déplacements plus inclusives, plus durables et plus orientées vers le développement.

29. Des délégations ont loué le travail effectué par l'Organisation sur les programmes globaux et ont souligné qu'en favorisant l'accès des réfugiés aux possibilités d'emploi, on les préparerait mieux aux solutions futures. Les pays d'accueil ont besoin d'un appui international à cet égard, et le rôle du secteur privé et des acteurs du développement a été relevé. Le Comité a demandé au HCR de fournir des mises à jour sur l'exécution au niveau des pays de sa stratégie relative aux moyens de subsistance et de poursuivre la coopération avec la Banque mondiale. Des délégations ont souligné l'importance de l'éducation pour dégager l'horizon, des efforts d'intégration des réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux et des solutions innovantes pour les zones reculées, même si un déficit important a été noté concernant l'enseignement secondaire et post-secondaire.

30. Si des progrès notables ont été notés en matière de santé publique, les forts taux de malnutrition chez les réfugiés dans certaines opérations constituent un sujet de préoccupation. Le Comité a exhorté le HCR à élaborer des plans d'urgence pour faire face à la montée de l'insécurité alimentaire. Ont été salués les efforts déployés pour améliorer la gestion de l'identité et l'enregistrement, notamment par le déploiement au plan mondial du système biométrique de gestion de l'identité. Pour ce qui est des interventions en espèces, le HCR a été encouragé à explorer les possibilités d'efficacité et d'économies d'échelle par la coordination avec les partenaires. Le recours à l'assistance en espèces n'est pas une fin en soi, l'évaluation des marchés est nécessaire pour s'assurer que ce mode d'intervention cadre avec le contexte. Le HCR doit mieux rendre compte des effets positifs des interventions en espèces pour les réfugiés et les économies locales, et mettre au point un

outil permettant d'identifier les risques potentiels de protection. Les délégations ont loué l'amélioration de la sécurité et de la protection des données personnelles dans le programme d'assistance en espèces du HCR.

31. Le Directeur a pris note de la demande d'information sur la vaccination du nourrisson et a parlé de TWINE, système d'information sur la santé du HCR, ainsi que des efforts déployés pour résoudre les problèmes de santé mentale et faire face au VIH/sida. Concernant les abris, le HCR a mis au point un ensemble d'outils de planification physique

du site. On continuera d'utiliser des tentes familiales autoportantes en situation d'urgence, en recherchant des solutions plus durables. Le HCR a continué de travailler par des consultations avec les parties prenantes au niveau des pays pour mettre en œuvre sa politique d'alternatives aux camps. Au sujet des interventions en espèces, le Directeur a affirmé que toutes les opérations étaient en mesure de faire un choix entre le recours aux espèces et à d'autres formes d'assistance. Il a été d'avis avec les délégations qu'une facilité commune de caisse serait un bon modèle pour l'avenir. Il a noté la demande faite au HCR de partager les leçons apprises en matière de coordination avec les autorités nationales et de renforcement des systèmes nationaux. Concernant l'éducation, le Directeur adjoint de la Division de la protection internationale a indiqué que plus de 9 000 réfugiés avaient participé aux programmes d'enseignement supérieur par des bourses directes et des possibilités d'apprentissage en ligne. L'accent mis sur l'engagement révisé du HCR envers les femmes et les filles a été salué, et des informations détaillées sur les progrès accomplis à ce sujet seront fournies au Comité permanent au mois de juin. Le Directeur a également promis de tenir compte, plus explicitement, de la dimension genre dans les prochains documents de séance.

C. Résilience et autonomie sous l'angle de la protection et des solutions

32. La Directrice de la Division de la protection internationale a présenté le document sur la résilience et l'autonomie sous l'angle de la protection et des solutions (EC/68/SC/CRP.4).

33. Les délégations ont relevé que la situation des réfugiés doit être temporaire alors que les conflits deviennent de plus en plus interminables et complexes. C'est au vu de cette réalité que certains pays d'accueil ont mis au point des stratégies pour faciliter l'accès des réfugiés à l'emploi, à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres services. Le Comité a souligné la nécessité de satisfaire les besoins des réfugiés et de leurs communautés d'accueil, et d'éviter la création de systèmes parallèles. Il s'est réjoui de l'élan suscité par les objectifs d'autonomie contenus dans la Déclaration de New York, ainsi que de la coopération du HCR avec la Banque mondiale pour identifier les nouvelles facilités de financement en faveur des pays d'accueil. Il a également loué les efforts déployés par le HCR, notamment l'approche progressive, l'évaluation de la chaîne de valeur et l'intégration des réfugiés dans les services nationaux de santé, et a encouragé l'Organisation à développer sa propre expertise sur ces questions.

34. Dans le même temps, les délégations ont mis l'accent sur deux points. Tout d'abord, les approches de résilience et d'autonomie ne devraient pas avoir pour effet d'alourdir la charge que supportent les pays d'accueil. On ne devrait pas attendre d'eux qu'ils prennent en charge d'importantes populations de réfugiés en s'appuyant uniquement sur leurs systèmes nationaux. Ces approches doivent donc bénéficier d'un appui international suffisant et prévisible. En deuxième lieu, les mesures d'autonomie et de résilience sont considérées comme des moyens temporaires d'assistance aux réfugiés et aux communautés d'accueil devant conduire à la recherche de solutions durables et en faire partie intégrante. Elles ne doivent ni se substituer aux solutions durables ni détourner l'attention des efforts visant à s'attaquer aux causes profondes des déplacements. Une délégation s'est interrogée sur l'applicabilité des concepts de résilience et d'autonomie aux déplacés internes.

35. Le Directeur de la DPSM s'est réjoui des interventions qui, d'une manière générale, étaient favorables à un meilleur examen des liens existant entre l'autonomie et la résilience. Le but est d'assurer la durabilité des interventions humanitaires. Les approches de résilience et d'autonomie ne doivent pas être préjudiciables : on ne doit pas attendre des systèmes nationaux qu'ils prennent en charge davantage de personnes avec le même niveau de ressources. Les mesures temporaires d'autonomie, même si elles sont louables, ne devraient pas détourner de l'objectif consistant à trouver des solutions durables. Le Directeur a affirmé que l'autonomie et la résilience n'étaient pas des noms de code de l'intégration locale. L'expérience a montré que les réfugiés indépendants, munis de

compétences, étaient les premiers à rentrer chez eux dès que possible, et qu'ils étaient mieux équipés pour rendre leur retour durable. Un appui international est nécessaire pour mieux aligner l'assistance humanitaire et l'aide au développement, et le fait d'abriter un nombre important de réfugiés constitue un défi de développement. Le Comité a pris bonne note de l'appel lancé par les pays d'accueil d'augmenter les financements pour faciliter l'autonomie et la résilience. Le Cadre d'action global pour les réfugiés et le Pacte mondial sur les réfugiés fournissent l'occasion de s'unir autour de ces objectifs.

D. Préparation et réponse aux situations d'urgence

36. Présentant la mise à jour sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence (EC/68/SC/CRP.5), le Directeur de la Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement a relevé les défis consistant à répondre à des crises multiples et simultanées dans un contexte de plus en plus dangereux, et a parlé de l'engagement du HCR à renforcer les réponses tournées vers la protection. Il a parlé de l'importance des accords conclus avec les partenaires pour répondre rapidement aux situations d'urgence, ainsi que de la fourniture de l'assistance par une saine planification logistique. Il a lancé un appel en faveur d'efforts accrus pour protéger les travailleurs humanitaires et faciliter l'accès aux personnes prises en charge.

37. Après avoir loué les efforts déployés pour renforcer la capacité du HCR de se mobiliser rapidement et efficacement pour réagir aux situations d'urgence, le Comité a souligné la nécessité d'aller, dans le cadre de la préparation, au-delà de l'assistance vitale pour permettre aux populations d'avoir accès aux services et de vivre dans des conditions dignes. Il a aussi relevé l'importance de poser les bases pour les solutions, dès le déclenchement d'une situation d'urgence. Il a par ailleurs loué la révision de la politique du HCR en matière de réponse aux situations d'urgence, surtout l'accent mis sur la protection et la réponse globale, conformément aux engagements pris lors du Sommet humanitaire mondial. La nécessité d'inclure les violences sexuelles et de genre dans les plans de préparation et de réponse aux situations d'urgence a également été soulignée. Les délégations ont exhorté le HCR à renforcer la capacité de ses partenaires, notamment ceux avec lesquels il a conclu des arrangements prévisionnels.

38. Le Directeur a parlé de l'engagement du HCR à mieux coopérer avec les partenaires et à les aider à renforcer leurs capacités de préparation et de réponse aux situations d'urgence. Pour ce qui est de la protection, il a assuré le Comité que la politique du HCR consistait à déployer un personnel qualifié de protection dans le cadre des équipes centrales dépêchées à divers endroits sur le terrain. Ce personnel a de l'expérience en matière d'enregistrement, de gestion et de coordination des camps, de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et de genre. Le Directeur a réaffirmé l'engagement du HCR en matière de coordination interorganisations pour la gestion des situations d'urgence, en particulier dans les situations de déplacés internes. Le Directeur adjoint a ajouté que le HCR avait adopté des approches conjointes avec les acteurs du développement aux premières étapes de préparation, et a poursuivi en affirmant que les investissements dans la préparation aidaient à réduire les dépenses globales de réponse aux situations d'urgence.

IV. Gestion, contrôle administratif et financier, et ressources humaines

A. Financement des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des prestations liées au rapatriement

39. Le Contrôleur et Directrice de la Division de la gestion administrative et financière (DFAM) a fait une mise à jour sur la stratégie du HCR en matière de gestion des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) et des prestations liées au rapatriement, et sur les propositions faites pour la renforcer, telles que présentées dans le document EC/68/SC/CRP.7. Elle a rappelé que, en 2011, le Comité avait approuvé la création de réserves de financement de ces engagements par une provision mensuelle de 3 % du traitement de base net des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et des autres fonctionnaires couverts par le régime de l'Assurance mutuelle contre la maladie et les accidents du personnel des Nations Unies (UNSMIS). Le Comité n'avait cependant pas créé de réserve pour le personnel recruté sur le plan local et couvert par le Plan d'assurance médicale (MIP). Il a par ailleurs approuvé la création d'une réserve pour le financement des prestations liées au rapatriement par l'allocation sur une base annuelle d'un montant de 2 millions de dollars E.-U. d'économie de dépenses du personnel, le cas échéant.

40. Tenant compte des recommandations des organes de contrôle du HCR, le Comité a reconnu les risques financiers liés à ces engagements ainsi que la nécessité d'y faire face le plus tôt possible. Par ailleurs, en raison des craintes des effets financiers sur les programmes du HCR, une approche conservatoire a été adoptée concernant la proposition d'augmenter la provision à 4 % du traitement net des fonctionnaires couverts par le régime UNSMIS et de créer un mécanisme de financement pour le personnel couvert par le régime MIP au même taux. Le HCR doit envisager des mesures pour accroître l'efficacité et contenir les coûts afin de réduire les engagements liés à l'assurance maladie après la cessation de service, et en rendre compte régulièrement au Comité, y compris des résultats des discussions menées à ce sujet à l'échelle du système. Ces mesures pourraient comprendre le réexamen des indemnités, des régimes d'assurance maladie et du ratio de contributions entre le personnel et l'Organisation pour l'assurance maladie après la cessation de service. Il a été conseillé au HCR de tenir le personnel informé de la situation.

41. Cela étant, le Comité a convenu de maintenir la provision à 3 % du traitement de base net du personnel couvert par le régime UNSMIS et de créer au même taux un mécanisme de financement pour le personnel couvert par le régime MIP. Toutefois, une délégation a noté qu'elle aurait souhaité accepter la proposition initiale de 4 % faite par le HCR, étant donné qu'à 3 %, l'Organisation n'est pas en mesure de régler la situation, alors qu'il est nécessaire de commencer à réduire le déficit qui ne fait que s'accroître. Concernant les prestations liées au rapatriement, le Comité a accepté d'augmenter l'allocation pour la faire passer de 2 millions à 3 millions de dollars E.-U. d'économie de dépenses du personnel, le cas échéant. Le Contrôleur a remercié le Comité pour ses conseils et son appui, et a souligné l'importance des discussions à l'échelle du système sur la question, indiquant que le HCR, en tant qu'Organisation du système des Nations Unies, ne saurait agir de manière unilatérale en matière d'indemnités et de ratios de contributions.

42. La Décision relative au financement des engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, jointe en annexe I du présent document, a été adoptée.

B. Suivi des recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers des années antérieures

43. Le Contrôleur et Directeur de la DFAM a présenté un aperçu du suivi par le HCR des recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de 2015 et des années antérieures, tel que contenu dans le document EC/68/SC/CRP.6. La revue de 2015 a mis l'accent sur l'affectation des ressources par ordre de priorité, la recherche de gains d'efficacité, les questions financières et de gouvernance, la gestion

globale des risques, l'exactitude des données démographiques et les solutions durables. Donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes constitue une priorité pour l'équipe dirigeante, et le HCR est engagé à améliorer les procédures, les systèmes et les contrôles pour réduire les risques identifiés.

44. Le Comité s'est dit satisfait des progrès réalisés pour donner suite en temps voulu aux recommandations, et a loué les matrices fournies, qui sont utiles pour assurer la transparence et la responsabilité au sein de l'Organisation. Il a encouragé le HCR à exécuter rapidement les recommandations en attente, surtout celles concernant la prévention de la fraude, les ressources humaines et la gestion des partenaires de mise en œuvre.

45. Les délégations ont loué les progrès accomplis dans le domaine de la gestion des risques, notamment les efforts déployés pour aligner le registre des risques organisationnels et le registre des risques stratégiques. Concernant la prévention de la fraude et de la corruption, elles ont encouragé le HCR à rendre le cours d'apprentissage en ligne obligatoire pour tout le personnel. Pour l'affectation des ressources, elles ont apprécié les efforts déployés par l'Organisation pour simplifier les processus et l'ont encouragée à garantir la transparence dans l'allocation des ressources et leur affectation selon les priorités, y compris au niveau des pays. Étant donné que certains donateurs accordent de plus en plus des financements souples et pluriannuels, le HCR pourrait obtenir des gains d'efficacité dans le processus d'octroi d'assistance. Il a été encouragé à mesurer et à communiquer effectivement les effets de ces gains d'efficacité sur l'Organisation et sur les personnes prises en charge.

46. En réponse, le Contrôleur a informé le Comité que le Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies (BSCI) travaillait avec l'équipe de gestion globale des risques au HCR sur l'harmonisation des deux registres des risques. Elle a cependant relevé qu'il y aura toujours des discordances entre les deux au niveau des risques strictement spécifiques aux activités sur le terrain et des risques ne concernant que le Siège. Quant aux matrices, elle a pris acte de la proposition d'indiquer la date butoir initiale et la date révisée d'exécution. Concernant les recommandations en attente, elle a affirmé que certaines étaient de niveau élevé et que le HCR était en train de travailler avec le Comité des commissaires aux comptes pour les rendre pratiques et faciles à mettre en œuvre.

C. Exposé sur le travail du Bureau de l'inspecteur général

47. L'Inspectrice générale a insisté sur la réforme en cours des fonctions de contrôle au HCR. Elle a informé le Comité des moyens par lesquels le HCR entendait donner suite aux recommandations contenues dans le rapport récemment présenté par un consultant externe, notamment par l'élaboration d'un plan d'exécution, et a parlé des nouveaux termes de référence du Bureau de l'inspecteur général devant être publiés vers la fin de l'année.

48. Les délégations ont apprécié le renforcement et les réformes en cours, jugés indispensables, des organes de contrôle au HCR. Au vu du nombre de changements attendus en 2017, l'Organisation a été encouragée à collaborer d'une manière régulière avec les États membres sur le processus de mise en œuvre. L'importance de l'obligation de rendre compte aux populations touchées a été soulignée, notamment la nécessité de renforcer la communication avec les personnes prises en charge. Le Comité s'est inquiété de l'augmentation du nombre d'allégations d'exploitation et d'abus sexuels, même s'il a été reconnu que cette augmentation pourrait s'expliquer par le fait que des rapports sont davantage établis à ce sujet. Il a apprécié les efforts déployés par le HCR pour lutter contre ce fléau, mais les responsabilités de l'équipe dirigeante à ce sujet doivent être clarifiées. Les États membres ont sollicité des mises à jour sur la question. L'augmentation du nombre d'enquêtes sur la mauvaise conduite du personnel a été relevée, et le HCR a été encouragé à mettre en place un système solide permettant aux personnes concernées de s'exprimer.

49. Concernant le rapport du consultant, l'Inspectrice générale a assuré le Comité que le HCR et le Bureau des services de contrôle interne s'efforçaient d'intégrer la fonction d'audit interne au HCR, même s'il est important d'assurer l'indépendance de cette fonction. Pour le transfert de la fonction de coordination de l'audit interne audit, de la DFAM au Bureau de l'inspecteur général, un inventaire minutieux des activités existantes est en cours pour déterminer les éléments devant être rationalisés et améliorés. L'Inspectrice générale a déclaré au sujet de la fraude, de la corruption, et de l'exploitation et de l'abus sexuels, qu'un certain nombre de changements étaient effectués pour combattre ces maux, notamment par la publication systématique des rapports mettant en cause la gestion sur les enquêtes, indiquant les mesures de contrôle/d'atténuation des risques qui ont échoué ou qui ont été faibles ou inexistantes. L'équipe dirigeante pourrait ainsi être informée des suites des enquêtes, des mesures disciplinaires à prendre et des causes du phénomène. Le HCR s'efforce par ailleurs d'améliorer la communication avec son personnel et les personnes relevant de sa compétence pour veiller à ce qu'ils se sentent à l'aise et en sécurité pour signaler les incidents.

V. Coordination

A. Partenariats stratégiques, y compris la coordination

50. Présentant la mise à jour sur la coordination (EC/68/SC/CRP.8), la Directrice par intérim de la Division des relations extérieures a parlé du renforcement et de la diversification des partenariats pour remplir les engagements contenus dans la Déclaration de New York, du suivi du Sommet humanitaire mondial et du Sommet de l'Assemblée générale pour les réfugiés et les migrants, des partenariats au sein du système des Nations Unies, y compris la mise en œuvre du modèle de coordination pour les réfugiés.

51. Soulignant l'importance du partenariat et de la coordination pour l'efficacité de la réponse humanitaire, le Comité a relevé, pour s'en féliciter, que son renforcement faisait partie des orientations stratégiques de l'Organisation pour 2017-2021. Le HCR a été exhorté à continuer d'améliorer le travail et la communication avec les partenaires, notamment par le dialogue structuré avec les ONG. Celles-ci devraient être impliquées d'une manière significative dans le Cadre d'action global pour les réfugiés. Le Comité a bien accueilli la mise à jour sur l'exécution des engagements souscrits dans le cadre du « Grand compromis », en particulier les efforts déployés pour réduire les dépenses de gestion et accroître l'efficacité. Il a encouragé le HCR à continuer d'effectuer des évaluations conjointes. Les États se sont dits satisfaits des progrès réalisés par le HCR dans l'élargissement du partenariat avec les institutions financières internationales, les acteurs du développement et le secteur privé, ce qui est indispensable pour la mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés et pour l'innovation dans la manière dont l'Organisation s'acquitte de ses missions.

52. La Directrice a réaffirmé l'engagement du HCR d'acheminer de plus en plus les fonds par des partenaires locaux et de favoriser des partenariats efficaces et complémentaires amplifiant l'impact de l'action humanitaire. Au sujet des ONG, elle a assuré les délégations que le HCR avait l'intention, non pas de remplacer le dialogue structuré, mais d'examiner les moyens de l'améliorer. Elle a indiqué qu'un groupe de référence conjoint HCR-ONG-FICR sur le Cadre d'action global pour les réfugiés avait été créé pour assurer l'inclusion, y compris pour les opérations pilotes. Concernant l'évaluation conjointe des besoins, le HCR a publié des orientations internes pour le terrain. Il participe au groupe de travail sur le « Grand compromis », codirigé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et la Commission européenne.

B. Exposé sur le Cadre d'action global pour les réfugiés

53. Le Directeur pour les réponses globales a présenté devant le Comité un exposé sur les progrès réalisés dans l'application du Cadre d'action global pour les réfugiés et dans l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés. Il a parlé des séances d'information organisées tous les deux mois, notamment par le groupe de référence HCR-ONG-FICR à l'intention des États membres des Nations Unies, des organisations internationales et non gouvernementales. Il a également donné un aperçu du travail mené dans les pays pilotes et a souligné le fait que l'approche qui engage l'ensemble de la société, est dirigée par des gouvernements, celui du pays d'accueil y jouant un rôle prépondérant.

54. Le Comité a salué les progrès accomplis dans l'élaboration du Cadre d'action global pour les réfugiés. Certains pays ont affirmé qu'ils étaient disposés à le soutenir financièrement. Le Honduras a été accueilli comme nouveau pays pilote, mais une plus grande diversité géographique est nécessaire à cet égard. Plusieurs délégations ont lancé un appel pour plus d'engagement en temps voulu dans l'élaboration du Pacte mondial. A été soulignée la nécessité d'un dialogue sur le volet économie politique de la protection des réfugiés en vue d'un système raisonnable et équitable de partage de la charge et des responsabilités. Une délégation a demandé au HCR de déterminer et de présenter les données comparatives sur le partage de la charge et des responsabilités. Le HCR a été encouragé à exécuter les engagements souscrits dans le cadre du Grand compromis, notamment en matière d'assistance en espèces. En ce moment difficile, marqué par l'insuffisance des financements pour l'Organisation, il est nécessaire de sortir des sentiers battus. Elle a été exhortée à renforcer les partenariats avec divers acteurs pouvant apporter des appuis à plus long terme, complétant les efforts humanitaires.

55. Le Directeur a remercié les délégations pour leur contribution et leur appui. Réitérant l'importance du partage de la charge et des responsabilités, il a souligné la nécessité d'aider les pays d'accueil à appliquer le Cadre d'action global pour les réfugiés. Il a été d'avis qu'il faut davantage diversifier les situations pilotes, et a formé le vœu que des régions et pays différents puissent s'y ajouter.

VI. Protection internationale

A. Exposé sur le suivi des Dialogues du Haut Commissaire sur les défis de protection

56. Parlant des Dialogues sur la protection ayant eu lieu en 2014 (protection en mer), en 2015 (comprendre les causes profondes des déplacements et y faire face) et en 2016 (les enfants en déplacement), la Conseillère spéciale du Haut Commissaire Assistant chargé de la protection a affirmé que les actions de suivi et les recommandations contribueraient directement à l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés. Elle a fait savoir au Comité

que le Dialogue de 2017 sera consacré au Cadre d'action global pour les réfugiés, afin de faire le bilan et de discuter des leçons apprises de l'application du Cadre dans les pays pilotes, et de s'en inspirer pour l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés.

57. Concernant le Dialogue de 2016, plusieurs délégations ont salué la création du Conseil consultatif pour les jeunes, et ont souligné le rôle important que l'éducation joue dans la protection des enfants en déplacement. Les délégations ont également bien accueilli le thème du Dialogue de 2017.

B. Exposé sur les conclusions du Comité exécutif

58. Le Rapporteur du Comité exécutif a parlé des progrès réalisés à ce jour. Une séance d'information informelle sur les deux thèmes proposés a eu lieu en janvier, conformément au plan de travail pluriannuel adopté en 2015 par le Comité exécutif. À cette réunion, les États ont unanimement décidé de reporter la conclusion sur la résilience et l'autonomie sous l'angle de la protection et des solutions. L'importance du thème a été largement reconnue, mais il a été jugé plus approprié de l'examiner plus tard, après l'adoption prévue en 2018 du Pacte mondial sur les réfugiés. En attendant, les États se sont dits prêts à concentrer leurs efforts en 2017 sur l'adoption d'une conclusion sur les documents de voyage lisibles à la machine. Cette conclusion a principalement pour objectif d'encourager les États à utiliser les documents de voyage lisibles à la machine et de les sensibiliser à l'importance des documents de voyage. Le texte devra être court et opérationnel, avec des implications positives et pratiques pour les personnes prises en charge. Un plan de travail détaillé sera établi dans les prochaines semaines, et des négociations formelles commenceront au mois de mai.

59. Le Comité s'est dit favorable à l'idée de ne travailler que sur une seule conclusion cette année. Il a été convenu de reporter la conclusion sur la résilience et l'autonomie pour qu'elle vienne compléter le Pacte mondial sur les réfugiés. Jusqu'à l'adoption du Pacte, le temps disponible pourrait être consacré à l'examen minutieux de la question, notamment par l'exploitation de l'expertise des ONG, l'identification des bonnes pratiques et les leçons tirées de la mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés.

60. Aucune objection n'ayant été soulevée, le Rapporteur a remercié le Comité pour son appui en faveur de l'examen, cette année, d'une seule conclusion, sur les documents de voyage lisible à la machine. Elle a assuré le Comité que le thème sur la résilience et l'autonomie n'avait pas été abandonné, et que seul le moment de l'examiner avait changé. Sans aucun doute, le thème nécessite encore du travail, et le document présenté par le HCR est un pas dans la bonne direction.

VII. Budgets-programmes et financement

61. Le Contrôleur et Directrice de la DFAM et la Directrice par intérim de la Division des relations extérieures ont présenté conjointement l'actualisation des budgets-programmes et du financement pour 2016 et 2017 (EC/68/SC/CRP.9). Le Contrôleur a parlé des chiffres provisoires des besoins en 2016 et 2017, tandis que la Directrice ad intérim de la DER a parlé de l'impact du déficit financier sur les personnes relevant de la compétence du HCR, en faisant observer qu'un financement prévisible et en temps voulu permettrait de réduire cet impact.

62. S'inquiétant de la diminution des financements non affectés et de l'inégalité des financements pour certaines opérations, le Comité a lancé un appel en faveur du renversement d'une telle tendance. Il a encouragé le HCR à présenter dans son rapport la répartition des contributions non affectées des donateurs, afin d'attirer davantage l'attention sur l'importance de cette source de financement. Il s'est dit en faveur des financements pluriannuels permettant une plus grande prévisibilité et une plus grande souplesse. Le HCR

a été encouragé, pour le financement pluriannuel, à inclure les résultats au niveau des réalisations dans son cadre de résultats et à communiquer efficacement avec les donateurs sur les résultats et les efforts de réforme en vue d'améliorer l'efficacité à l'échelle de l'Organisation. Au vu des pressions budgétaires, l'adéquation du niveau d'effectifs pour répondre à de nombreuses situations d'urgence a été une source d'inquiétude. Le HCR a été exhorté à être transparent avec les partenaires sur les priorités et la manière de les définir dans le processus d'allocation des ressources. Si des délégations ont félicité le HCR pour avoir augmenté la part des contributions provenant du secteur privé et pour avoir renforcé la coopération avec les acteurs du développement, elles ont exhorté l'Organisation à diversifier davantage sa base de donateurs et à trouver des moyens innovants d'assurer la protection et l'assistance en faveur des personnes relevant de sa compétence.

63. Le Contrôleur a remercié les délégations pour leur appui en faveur des financements non affectés. Concernant les priorités, elle a affirmé que les contributions non affectées et l'application de 7 % de la composante appui aux programmes pour les contributions affectées sur tous les piliers contribuaient à une souplesse permettant de démarrer la réponse aux situations d'urgence et d'intervenir dans les crises insuffisamment financées. La Directrice ad intérim de la DER a expliqué d'une manière détaillée le processus d'établissement des priorités, qui tient compte des priorités stratégiques globales et de plusieurs facteurs, dont la capacité d'intervenir, l'accès aux personnes prises en charge, et l'impact potentiel et les contributions d'autres acteurs. Elle a par ailleurs donné des exemples d'activités qui peuvent être retirées de la liste des priorités en cas d'insuffisance de financement. Pour ce qui est du personnel, toute réduction en 2018 exige que le HCR ait au préalable pris des mesures administratives pendant l'année. Il est difficile de revenir sur de telles mesures même si les contributions interviennent par la suite.

64. La décision sur les budgets et le financement pour 2016 et 2017, contenue dans l'annexe II, a été adoptée.

VIII. Questions diverses

65. La Présidente a rappelé au Comité la pratique consistant à communiquer le rapport de la réunion par voie électronique pour examen et adoption. Il a été convenu qu'après cette communication, des corrections concernant la formulation des interventions des différentes délégations y seraient incorporées, le cas échéant, et que le rapport serait une fois de plus communiqué et considéré comme adopté.

66. Le Comité a examiné la demande de l'Union européenne sur sa participation aux séances privées du Comité exécutif, en tant qu'organisation intergouvernementale ayant statut d'observateur. La demande n'ayant rencontré aucune objection, le Comité a accepté la recommandation faite à cet égard. Conformément à l'article 38 du Règlement intérieur (A/AC.96/187/Rev.8), la Première Vice-présidente a indiqué que la Présidente écrirait au Comité pour qu'il examine la décision sur la participation de l'Union européenne aux séances privées relatives aux questions d'asile et de réfugiés relevant de sa compétence, qui sera présentée pour adoption selon la procédure d'approbation tacite.

Annexe I

Décision relative au financement des engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite

Le Comité exécutif,

Rappelant l'approbation qui avait été accordée lors de sa cinquante-et-unième réunion en mai 2011 (A/AC.96/1104) pour le financement des engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite,

Considérant les recommandations faites par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies au HCR de prévoir des financements spécifiques pour faire face à ses engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite,

Ayant examiné les diverses propositions pour le renforcement de la stratégie de financement du HCR et tenu compte des meilleures pratiques au sein du système des Nations Unies,

1. *Constate* que le HCR doit continuer à financer ses engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite afin d'atténuer les risques financiers y relatifs et d'éviter que l'opinion des vérificateurs ne soit assortie de réserves ;
2. *Estime* qu'il n'est pas nécessaire pour le HCR de financer la totalité des engagements en une fois, mais de le faire sur une certaine période, à un niveau considéré comme prudent, en tenant compte du besoin de maintenir un niveau approprié de financement pour répondre aux priorités opérationnelles ;
3. *Rappelle* que, pour commencer à constituer une réserve pour le financement des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, le HCR avait obtenu l'approbation pour inscrire une provision mensuelle de 3 % du traitement de base net des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires concernés de la catégorie des agents des services généraux, à compter du 1^{er} janvier 2012 ;
4. *Rappelle* que, pour commencer à constituer une réserve en vue du financement des prestations liées au rapatriement, l'Organisation avait obtenu l'approbation d'allouer sur une base annuelle un montant maximum de 2 millions de dollars E.-U. d'économie de dépenses du personnel, le cas échéant, à compter du 1^{er} janvier 2012;
5. *Décide* que le HCR doit continuer à constituer la réserve de financement des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service par une provision correspondant à un pourcentage fixe du traitement de base net du personnel dont les charges sont financées au moyen de contributions volontaires, à compter de la date d'adoption de la décision du Comité permanent à sa soixante-huitième session en mars 2017. La provision reste fixée à 3 % par an pour les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et les fonctionnaires concernés de la catégorie des agents des services généraux couverts par l'Assurance mutuelle contre la maladie et les accidents du personnel des Nations Unies. La provision est fixée à 3 % par an pour les fonctionnaires de la catégorie des agents des services généraux couverts par le Plan d'assurance médicale ;
6. *Estime* que si l'approche actuelle du HCR concernant la réserve pour le financement des prestations liées au rapatriement est appropriée, le niveau maximal actuel de financement, qui est de 2 millions de dollars E.-U., ne contribue pas à réduire de manière substantielle le montant non financé des engagements ;
7. *Décide* que le HCR doit augmenter le niveau maximal de financement prévu pour les prestations liées au rapatriement, pour le faire passer de 2 millions de dollars E.-U. par an à 3 millions de dollars E.-U. par an ;

8. *Prie* le HCR d'être au courant des débats pertinents à l'Assemblée générale des Nations Unies sur le financement des engagements au titre des prestations dues après la cessation de service, de rendre compte de l'utilisation des réserves et de signaler leurs besoins de reconstitution sur une base périodique et d'examiner immédiatement les moyens spécifiques d'accroître l'efficacité et de contenir les coûts afin de réduire le passif du HCR lié à l'assurance maladie après la cessation de service et d'en rendre compte au Comité.

Annexe II

Décision sur les budgets et le financement pour 2016 et 2017

Le Comité permanent,

Rappelant les décisions prises par le Comité exécutif sur les questions administratives, financières et de programmes à ses soixante-sixième et soixante-septième sessions (A/AC.96/1154, par. 13 c), et A/AC.96/1165, par. 15 3), respectivement), ainsi que les discussions sur le point de l'ordre du jour consacré aux budgets-programmes et au financement lors de la soixante-septième réunion du Comité permanent en septembre 2016,

Réaffirmant l'importance du partage des responsabilités, en solidarité avec les pays accueillant les réfugiés,

1. *Rappelle* qu'à sa soixante-sixième session, le Comité exécutif a approuvé les programmes et les budgets initiaux pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2016-2017 du HCR, s'élevant à 6 546,3 millions de dollars E.-U. et à 6 408,5 millions de dollars E.-U. pour 2016 et 2017 respectivement ;
2. *Rappelle* qu'à sa soixante-septième session, le Comité exécutif a approuvé la version révisée des programmes et des budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2016-2017 du HCR (révisé) s'élevant à 7 184,7 millions de dollars E.-U. pour 2016 et à 7 309,7 millions de dollars E.-U. pour 2017 ;
3. *Note* que les budgets supplémentaires de 2016 s'élevaient à 1 006,8 millions de dollars E.-U. pour les programmes globaux en faveur des réfugiés, les projets de réintégration et les projets en faveur des déplacés internes ;
4. *Note* la réduction budgétaire de 43,4 millions de dollars E.-U. en 2016 ;
5. *Prend acte* de l'augmentation du budget annuel de 2016 du HCR, dont le total définitif s'élève à 7 509,7 millions de dollars E.-U., représentant la somme du budget initial de 6 546,3 millions de dollars E.-U. et du total des budgets supplémentaires de 1 006,8 millions de dollars E.-U., et une réduction budgétaire de 43,4 millions de dollars E.-U. ;
6. *Note* que les budgets supplémentaires de 2017 s'élèvent actuellement à 319,2 millions de dollars E.-U. pour les programmes globaux en faveur des réfugiés, les projets de réintégration et les projets en faveur des déplacés internes ;
7. *Note* la réduction du budget actuel de 178,4 millions de dollars E.-U. en 2017 ;
8. *Prend note* de l'augmentation du budget annuel de 2017 du HCR, dont le total s'élève actuellement à 7 450,6 millions de dollars E.-U. au 31 janvier 2017, représentant la somme du budget révisé de 7 309,7 millions de dollars E.-U. et des budgets supplémentaires de 319,2 millions de dollars E.-U., et une réduction budgétaire de 178,4 millions de dollars E.-U. ;
9. *Considère* qu'en cas de situations d'urgence et d'activités imprévues en 2017, les budgets supplémentaires pourraient être complétés ou élargis, et que des ressources additionnelles, en sus de celles des budgets existants, pourraient être nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins ;
10. *Exhorte* les États membres à continuer de répondre généreusement, dans un esprit de solidarité et en temps voulu, à l'appel du Haut Commissaire pour des ressources en vue d'exécuter pleinement le budget annuel de 2017.